

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1914

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAVERNE

Ventes et cessions

447 974 080 RCS Saverne.

SCI SAINT PAUL.

Forme : Société civile.

Capital : 200.00 EUR.

Adresse : 2, Boulevard de Lorraine, 67260 Keskastel.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PUBLICATION AU BODACC - AVIS DE PROJET DE FUSION Selon acte sous seing privé en date du 26 juin 2024, il a été établi un projet de fusion-absorption entre : Société Absorbante : FLORIMO, société à responsabilité limitée au capital de 851 840 euros, dont le siège social est situé 2 Rue Ernest Solvay 57430 SARRALBE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 404 083 495, représentée par son Gérant, Monsieur Pierre FLORY ; Société Absorbée : SCI SAINT PAUL, société civile immobilière au capital de 200 euros, dont le siège social est situé 2 Boulevard de Lorraine 67260 KESKASTEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE, sous le numéro 447 974 080, représentée par son gérant, Monsieur Pierre FLORY, 1. Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : sur la base des comptes arrêtés le 31/12/2023, la totalité de l'actif et du passif de la SCI SAINT PAUL a une valeur réelle de 449 355 € pour l'actif et de 135 954 €, pour le passif. Le montant total de l'actif net transmis est de 313 401 €. 2. Rapport d'échange de droits sociaux : 23,2481920841610 parts sociales de la société FLORIMO pour 1 part sociale de la SCI SAINT PAUL. 3. Montant de l'augmentation de capital : augmentation de capital de la Société FLORIMO de 74 368 € par émission de 2 324 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 32 €. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 239 033 €. 5. Date du projet commun de fusion : la fusion produira ses effets comptables et fiscaux de manière rétroactive le 1er janvier 2024. 6. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : des originaux du projet de traité de fusion ont été déposés au greffe du tribunal judiciaire de SAVERNE pour la SCI SAINT PAUL le 27 juin 2024 et au greffe du Tribunal judiciaire de SARREGUEMINES pour la société FLORIMO le 27 juin 2023. Oppositions : Art. L. 236-14 du code de commerce..